

Anticiper pour mieux construire

Ensemble, rendons les chantiers plus performants

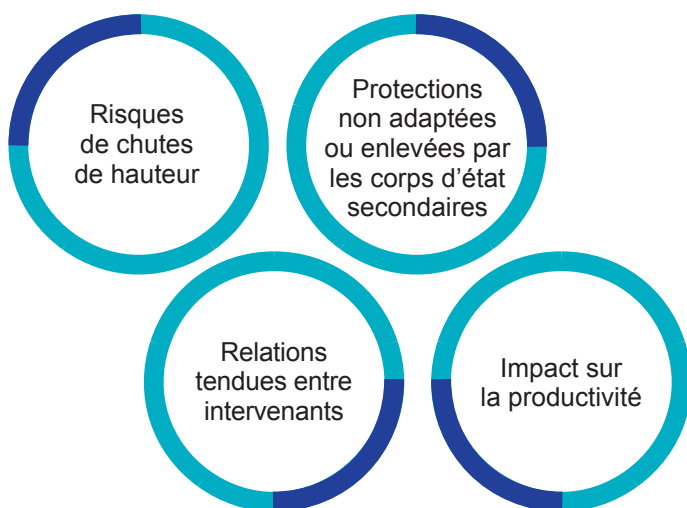
3

LES TRÉMIES D'ASCENSEURS

Des constats récurrents sur une majorité des chantiers



Conséquences



Activités concernées

Maçons, électriciens, plaquistes, peintres, chauffagistes...

Des accidents du travail graves, voir mortels

Les chutes avec dénivellation constituent en effet la **seconde cause d'accidents du travail mortels** après ceux de la circulation.

Les chutes de hauteur, à l'origine de **25%** des invalides de la branche,

demeurent une des principales causes d'accidents graves et de décès dans le BTP.

En 2015, les chutes de hauteur ont été à l'origine de **30 décès**.

Les chutes de hauteur représentent **16%** des accidents dans le BTP.

Différentes mesures techniques et critères de choix

PROTECTIONS DES TRÉMIES D'ASCENSEUR

	Protections à 1 m de hauteur type planche ou garde corps manufacturé ou étais à l'horizontal 	Treillis soudés 	Protection manufacturée 
Habitude	+++	+	--
Mise en œuvre	Rapide Nécessite outils adaptés Manutention manuelle		Rapide et facile Pas d'outillage spécifique
Coût (Prix moyens constatés en région AuRA décembre 2019)	Entre 50 et 100 € (main d'œuvre + consommables)		Entre 160 et 200 € Réutilisable
Efficacité	20 à 50 % Résistance aléatoire selon le type de matériel Protections déposées par les CES pour des besoins de production Risque de chute lors de travaux en hauteur à proximité de la trémie (exemples : électricien, maçon) lorsque la protection est à 1 m de hauteur.		100 %

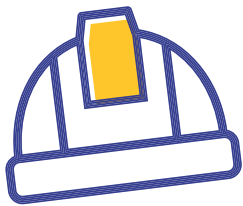
Exemple de formulation d'objectifs, à intégrer dans le PGCSPS

Assurer une protection toute hauteur de toutes les trémies d'ascenseur, y compris la fosse, pour l'ensemble des entreprises et ce, pour toute la durée du chantier.

Le dispositif de protection sera fixe, de résistance suffisante, mis en place par le lot Gros Oeuvre et retiré par l'ascensoriste lors de la pose des portes palières définitives.

Exemple de descriptif technique, à intégrer dans un CCTP

Les trémies des cages d'ascenseur seront protégées par des garde-corps toute hauteur manufacturés conformes à la norme NF EN 13374 relative aux garde-corps périphériques temporaires. Les accès au linteau, seuil et tableaux seront libres, pour la réalisation des finitions par le gros œuvre et des métrés par les ascensoristes. Ces dispositifs de protection seront mis en place par le gros œuvre pour toute la durée des interventions des CES et retirés par les ascensoristes lors de la pose des portes définitives des ascenseurs.



**Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, économistes, OPC,
coordonnateurs SPS, entreprises**

**Ensemble, prévenons les risques et rendons
les chantiers plus performants !**